



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 01402

Numéro SIREN : 503 416 398

Nom ou dénomination : EURL ATOUT NEGOCE

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2017 sous le numéro de dépôt 4419



ATOUT NEGOCE

WAG

21 MARS 2017

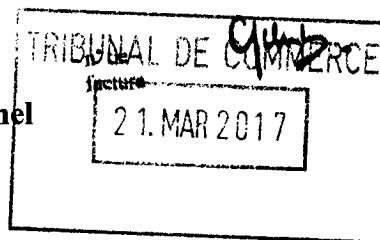
Société à responsabilité limitée

Au capital de 2 000 euros

Siège social : 12-14 rue Augustin Fresnel

78310 COIGNIERES

RCS Versailles B 503416398



n° de
chron.

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 26 JUIN 2016**

Le vingt-six juin deux mille seize à dix heures, Monsieur Alexandre LECHEVREL, propriétaire de la totalité des 200 parts sociales de 10 euros chacune, composant le capital de la société à responsabilité limitée « ATOUT NEGOCE »,

Associé unique de ladite société,

I A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

En sa qualité de seul gérant de la société, Monsieur Alexandre LECHEVREL, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

Les conventions relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce intervenues au cours de l'année écoulée sont relatées dans le rapport de gestion de l'associé unique.

II A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVE A

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la constatation des conventions visées à l'article L223-19 du code du commerce
- la rémunération du gérant ;

PREMIER DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'il les a établis et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du code général des impôts pour un montant global de 11 686 euros.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice s'élevant 31 055 euros en report à nouveau.

L'associé unique pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts rappelle que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende/action</u>
-----------------	-------------------------

2012	0
2013	0
2014	0

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est précisé que les dividendes ci-dessus distribués emportent au profit des bénéficiaires l'application de l'abattement de 40% à concurrence de la totalité.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME DECISION

L'associé unique, conformément à la loi, prend acte des conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide qu'indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, il aura droit, en rémunération de ses fonctions :

- à une rémunération annuelle nette de 47 000 euros
- une prise en charge des cotisations obligatoires ainsi que des cotisations « dites loi madelin » de prévoyance et de retraite complémentaire.

L'associé unique décide également qu'il aura droit au versement d'une prime de 15 000 euros au titre des bons résultats de 2015.

Cette résolution est adoptée.

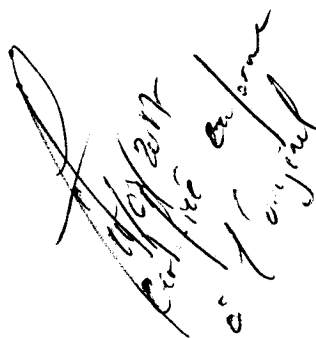
SEPTIEME DECISION

L'associé unique confère tout pouvoir au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité ou autres.

Cette résolution est adoptée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, a été signé par l'associé unique.

LE GERANT
A.LECHEVREL



19/05/2017
A. Lechevrel
Original

Désignation de l'entreprise EURL ATOUT NEGOCE

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 12-14 rue Augustin Fresnel 78310 COIGNIERE

SIREN 5 0 3 4 1 6 3 9 8

Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2

Durée de l'exercice précédent* 1 2

				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 0 1 5	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012		
	{ Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	20 319	45 641
	Immobilisations financières * (1)	040	042	2 880	
	Total I (5)	044	048	20 319	48 521
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062	22 218	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070	60 091	
		{ Autres* (3)	072	074	6 020
	Valeurs mobilières de placement	080	082	50 100	
	Disponibilités	084	086	18 319	
	Charges constatées d'avance*	092	094	2 232	
	Total II	096	098	158 980	
Total général (I + II)		110	112	20 319	207 502
PASSIF				Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	2 000		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	200		
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			
	Report à nouveau	134	121 101		
	Résultat de l'exercice	136	31 055		
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	154 356		
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	16 783		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	34 023		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	2 339		
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	53 145		
Total général (I + II + III)		180	207 502		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193	(4) Dont dettes à plus d'un an 195			
	(2) Dont créances à plus d'un an 197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* 182	37 437		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice* 184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Désignation de l'entreprise EURL ATOUT NEGOCE

Néant ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 5

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209	291 878	210	429 774			
	Production vendue	{ biens services* }	dont export et livraisons intracommunautaires		215				
					214				
				6 100	218	6 100			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée*				224				
Subventions d'exploitation reçues				226					
Autres produits				230	93				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	435 967				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	226 562			
	Variation de stock (marchandises)*				236	(6 289)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240				
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier..... - immobilier :))				242	103 136			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 358	244	6 080			
	Rémunérations du personnel*				250	36 000			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	20 953			
	Dotations aux amortissements*				254	5 949			
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		260	51			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	392 443			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	43 523				
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	26		
Produits exceptionnels (IV)		290		Charges exceptionnelles (VI)		300			
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	12 442				
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	31 055				
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	31 055	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	11 686				
	Provisions non déductibles*			322	775				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	15 542				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248	330	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997					
	Entreprises nouvelles (44. sexes)		986		ZFU-TE (44. octies et octies A)		987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexes A)		989		
	ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)		138		
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345	7 65	Investissements outre-mer		344	350	7 65
		Créance due au report en arrière du déficit			346				
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col.1 Déficit col. 2		352	58 293	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356					
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :					360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col.1 Déficit col. 2		370	58 293	372			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : EURL ATOUT NEGOCE

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 900	442		444		446	2 900	
	Installations générales agencements divers	450	4 324	452		454		456	4 324	
	Matériel de transport	460	20 864	462	37 437	464		466	58 302	
	Autres immobilisations corporelles	470	434	472		474		476	434	
	Immobilisations financières	480	2 880	482		484		486	2 880	
TOTAL		490	31 403	492	37 437	494		496	68 840	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	880	532	580	534		536	1 460	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 786	542	657	544		546	2 443	
	Matériel de transport	550	11 269	552	4 712	554		556	15 981	
	Autres immobilisations corporelles	560	434	562		564		566	434	
TOTAL		570	14 369	572	5 949	574		576	20 319	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
①	②	③	④	⑤		19% ⑥	15% ou 16% ⑦	0% ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations		590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).								591		
TOTAL					596	585	597	599		

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : EURL ATOUT NEGOCE

Néant ☒ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	600	634	636
	Sur stocks et en cours	640	630	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	642	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	652	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE
DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du
Code des Transports)

800	☐
-----	--------------------------

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

N° 2033-E-SD 2016

Exercice ouvert le : 01012015		et clos le : 31122015		Durée en nombre de mois		1	2	Néant ☐ *
I - Production de l'entreprise								
Ventes de marchandises						108	429 774	
Production vendue - Biens						109		
Production vendue - Services						141	6 100	
Production stockée						111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						143		
Subventions d'exploitation reçues						113		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun						115	93	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée						116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés						118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante						119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						153		
TOTAL 1						144	435 967	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers								
Achats de marchandises (droits de douane compris)						121	226 562	
Variation de stocks (marchandises)						122	(6 289)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)						123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)						145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances						125	63 427	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun						148	51	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante						150		
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.						133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						135		
TOTAL 2						152	283 751	
III - Valeur ajoutée produite								
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2						137	152 216	
IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises								
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)						117	152 216	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD.								
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)						020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE						022	435 874	
Période de référence				024	du	01012015	160	au 31122015
Date de cessation						186		
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs								
Effectifs moyens du personnel * :						376		
dont apprentis						657		
dont handicapés						651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale						861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT-SD.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2016

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 5

SIREN 5 0 3 4 1 6 3 9 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL ATOUT NEGOCE

ADRESSE (voie) 12-14 rue Augustin Fresnel

CODE POSTAL 78310

VILLE COIGNIERE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LECHEVREL Prénom(s) ALEXANDRE

Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 200

Naissance : Date 10011982 N° Département Commune Pays

Adresse : N° 21 Voie RUE LEONARD DE VINCI

Code Postal 78990 Commune ELANCOURT Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

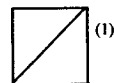
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2016

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 5

SIREN 5 0 3 4 1 6 3 9 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL ATOUT NEGOCE

ADRESSE (voie) 12-14 rue Augustin Fresnel

CODE POSTAL 78310

VILLE COIGNIERE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT